

AVENANT AU COMPROMIS DE VENTE
Consorts JOULIA/SAS HECTARE

Entre les soussignés

- Madame Marie-José JOULIA veuve LAVAL, domiciliée 2 avenue de Béziers, Sérignan (34410)
- Madame Elizabeth JOULIA épouse SAINT RAMON, domiciliée 240 chemin des Izard, Launaguet (31140)
- Monsieur Jean JOULIA, domicilié 52 cours Lapeyrouse, Lézignan-Corbières (11200)
- Monsieur Henri JOULIA, domicilié 51 rue de la Grive, Gruissan (11430)

Ci -après dénommés « LE VENDEUR »

D'UNE PART.

Et

La société « SAS HECTARE », dont le siège social est à CLAPIERS (34830), le Clos des Chanterelles, 251 rue du romarin, BP 18, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro SIREN 351.338.660, au capital de 30.000.000,00 Euros.

Représentée par Monsieur Guilhem PORTALES, Directeur Général, ayant tous pouvoirs pour agir aux présentes.

Ci-après dénommée « L'ACQUEREUR »

D'AUTRE PART

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

Aux termes d'un compromis de vente sous conditions suspensives en date du 28 avril 2018, la SAS HECTARE s'est portée acquéreur auprès de Monsieur Jean-Marie JOULIA, d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 29.600 m², située sur la Commune LEZIGNAN-CORBIERES (11) cadastrée Section WR numéros 38 et 39, moyennant le prix de QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (480.000 euros).

La régularisation de la vente par acte authentique devait être effectuée au plus tard le délai de 18 mois à compter du jour de la signature du compromis de vente, soit au plus tard le 28 octobre 2018.

HL

ESR

JLS

MK

C

Etant ici précisé que Monsieur Jean-Marie JOULIA s'était engagé pour lui-même et ses héritiers ou ayants-cause.

A ce jour, Monsieur Jean-Marie JOULIA est décédé et ses héritiers ont repris à leurs charges les engagements convenus auprès de la SAS HECTARE.

Suite à la découverte d'un précédent compromis signé par Monsieur JOULIA Jean-Marie avec une société concurrente en date du 2 février 2006, la société SAS HECTARE a été contrainte d'arrêter ses différentes démarches tendant à la levée des différentes conditions suspensives stipulées au compromis de vente et ce dans l'attente de trouver une solution amiable.

Après diverses négociations, les différentes parties en cause, ont trouvé un accord amiable dans le cadre d'un protocole d'accord, de sorte que la SAS HECTARE est, à ce jour, en mesure de poursuivre son projet d'aménagement.

Par conséquent, afin de prendre en considération le délai consacré à la négociation et de lui permettre la levée des conditions suspensives stipulées aux compromis de vente signé en date du 28 avril 2017, les parties ont procédé à la signature d'un avenant en date du 12 Novembre 2018 pour proroger la durée de validité de leur engagement réciproque et modifier la désignation des parties.

Le 23 Octobre 2019, la SAS HECTARE s'est vu délivrer un refus de financement de l'opération projetée.

Les parties se sont alors rapprochées pour signer un avenant pour fixer un nouveau prix de vente et une nouvelle réitération de l'acte authentique.

Ceci exposé, Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Prix de Vente

La vente des parcelles cadastrées section WR n°38 et n°39, commune de Lézignan-Corbières est désormais établi à 420.000,00€ (quatre cent vingt mille euros).

Lequel prix sera payable comptant le jour de l'acte authentique de vente.

Réalisation de la vente-frais

La vente, si elle se réalise, devra être constatée par acte authentique au plus tard **le 14 Février 2020** en l'étude de Maître BISME-FAU Caroline notaire à LEZIGNAN-CORBIERES.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page: "HJ", "CSR.", "NJK", "JLJ", and a blue circular stamp.

En ce qui concerne les autres dispositions des compromis de vente intervenus le 28 avril 2017 et son avenant du 12 Novembre 2018 :

Toutes autres clauses et conditions des dits contrats demeurent inchangées.
La signature de cet avenant a lieu sans indemnité de part ni d'autre.

Fait en deux originaux.

A Vendargues

Le VENDEUR	L'ACQUEREUR
Madame Marie-José JOULIA Lu et approuvé le 19/12/2019 <i>Lu et approuvé</i> Madame Elizabeth JOULIA Lu et approuvé le 19/12/2019 <i>Lu et approuvé</i> Monsieur Jean-Louis JOULIA Lu et approuvé le 19/12/2019 <i>Lu et approuvé</i> Monsieur Henri JOULIA Lu et approuvé le 19/12/2019 <i>Lu et approuvé</i>	Lu et approuvé le 08/01/2020 

ESR

ESR

ESR

JLS

